



À partir du 6 avril, à 8h, l'attestation de déplacement dérogatoire pourra être générée au format numérique. Ce format a vocation à faciliter l'utilisation de l'attestation. Il ne remet pas en cause le respect très strict du confinement.

Cette mise à disposition d'un format numérique de l'attestation vient s'ajouter au format papier déjà existant. ⚠ L'attestation de déplacement dérogatoire au format papier reste valable.

🔒 Pas de collecte des données personnelles & pas de fichier constitué.

Comment générer cette attestation de déplacement dérogatoire au format numérique sur smartphone et tablette ? Le formulaire à remplir sera disponible [ici](#)